

République
Française



DECISION n° DP-2023-040

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE LABO DES HISTOIRES POUR UN ATELIER D'ECRITURE/POESIE AU MUSEE DES GUEULES ROUGES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président pour toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les effets financiers pour la Communauté d'agglomération n'excèdent pas 25 000 € ;

CONSIDERANT la compétence Culture de l'Agglomération ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette compétence la Communauté d'Agglomération gère le Musée des Comtes de Provence ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du Printemps de la culture, la Communauté d'Agglomération souhaite organiser un atelier d'écriture/ poésie au sein du Musée des Comtes de Provence ;

CONSIDERANT que l'objectif du Musée est de répondre à la thématique « frontières » proposé par le Printemps des poètes, et de partir d'une œuvre du musée ayant du sens avec le thème ;

CONSIDERANT que le Musée possède une œuvre peinte par Joseph Parrocel, peintre des batailles de Louis XIV ;

CONSIDERANT que dans ce cadre la CAPV a sollicité l'association le Labo des histoires Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'organisation d'un atelier d'écriture créative de Slam intitulé « Border Lignes » le samedi 18 mars 2023, de 14h30 à 16h30, à destination de tout public ;

DECIDE

Article 1 :

DE SIGNER la convention, annexée à la présente, avec l'association Le Labo des histoires Provence-Alpes-Côte d'Azur (135, Place de la Liberté, 83 000 TOULON) pour un atelier d'écriture/poésie le 18 mars 2023 au Musée des Comtes de Provence. La convention est conclue à titre gracieux entre les parties.

Article 2 :

DE DIRE que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance.

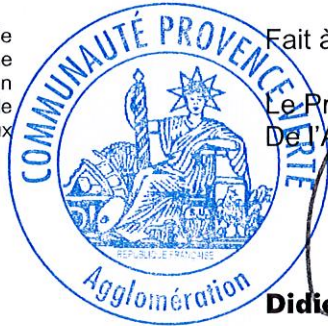
Article 3 :

DE DIRE que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,
Publié par affichage.

Ampliation adressée au :
SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Brignoles, le 22/03/2023

Le Président
De l'Agglomération Provence Verte


Didier BREMOND